

# LES HÉROS DE LA LECTURE 2022

Prix Littéraire jeunesse

## Prix littéraire « Les Héros de la lecture »

### Règlement

Le Prix Littéraire est à l'initiative du [Réseau des Médiathèques du Pays de Châteaugiron](#). Les médiathèques, en partenariat avec la librairie La Courte échelle de Rennes, ont souhaité créer un Prix Littéraire qui récompensera des ouvrages de littérature jeunesse de langue française, ce prix ayant pour objectif la promotion et le développement de la lecture chez l'enfant.

#### Article 1 : Conditions de participation

Ce prix est ouvert à tous les enfants à partir de 7 ans, ainsi qu'à leurs parents ou accompagnateurs. Ils peuvent participer à ce prix en s'inscrivant à titre individuel gratuitement dans les médiathèques du Pays de Châteaugiron (Domloup, Ossé, Noyal-sur-Vilaine, Saint-Aubin du Pavail, Piré-Chancé, Servon-sur-Vilaine, Châteaugiron), ou à la librairie La Courte échelle (rue Vasselot 35000 Rennes).

#### Article 2 : Fonctionnement du prix

Huit ouvrages de littérature jeunesse ont été sélectionnés par le comité de pilotage composé de bibliothécaires du réseau et de libraires. Ces ouvrages sélectionnés sont répartis en deux catégories :

- catégorie "Aventuriers", correspondant à la tranche d'âge 7-9 ans
- catégorie "Explorateurs", correspondant à la tranche d'âge 9-11 ans

Les tranches d'âge sont données à titre indicatif. Toutefois, un enfant peut choisir de participer au prix dans la catégorie qu'il désire.

#### Article 3 : Mise à disposition des livres et des documents accompagnant le prix

La Communauté de communes du Pays de Châteaugiron fournit les bulletins d'inscription, de vote, le livret de participation ainsi que ce règlement. Les ouvrages seront mis à disposition des participants dans les médiathèques du réseau sous condition d'inscription et/ou en vente libre à la librairie La Courte échelle, partenaire de l'opération.

Pour emprunter les documents de la sélection du Prix littéraire, une carte d'inscription au réseau des médiathèques en cours de validité est nécessaire. L'inscription en médiathèques est gratuite pour les moins de 18 ans.

#### Article 4 : Inscription et vote

Les enfants et les parents désirant participer au Prix Littéraire rempliront une fiche d'inscription et devront la déposer dans l'une des bibliothèques participantes ou à la librairie La Courte échelle. Après lecture des livres en compétition, ils rempliront lisiblement un bulletin de vote. Une même personne ne peut voter qu'une seule fois par catégorie sous peine d'annulation de son vote. Les bulletins de vote peuvent être déposés dans les bibliothèques avant le 4 juin 2022.

#### Article 6 : Le « Prix des parents »

Le "Prix des parents" sera décerné à l'un des titres dans chaque catégorie. Les parents ou accompagnateurs d'enfants participants peuvent voter dans la même catégorie. L'organisation du "Prix des parents" a pour objectif de créer du débat ou du dialogue autour des livres dans le cercle familial.

Les parents souhaitant emprunter les livres de la sélection pourront utiliser leur propre carte d'inscription au réseau des médiathèques ou celle de leur enfant.

#### Article 7 : Actions de médiation et remise du prix

Les médiathèques du réseau organisent diverses actions de médiations ou animations pendant la durée du prix. Les participants et le public en seront informés par voie d'affichage, par mail ou via le site internet du réseau : [mediatheques.pcc.bzh](http://mediatheques.pcc.bzh)

La date et le lieu de la remise du prix seront communiqués par voie d'affichage et sur le site [mediatheques.pcc.bzh](http://mediatheques.pcc.bzh). Ces informations seront également relayées par mail aux participants

#### Article 8 : Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription au prix sont enregistrées dans un fichier informatisé par les équipes du réseau des médiathèques du Pays de Châteaugiron communauté (responsable de traitement : Mathilde Dupire, [m.dupire@pcc.bzh](mailto:m.dupire@pcc.bzh)). La base légale du traitement est la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Version consolidée au 12 novembre 2019.

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas être informé des actions de médiation prévues dans le cadre du prix, ni de l'organisation de la remise du prix.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : organisateurs du prix littéraire (agents des médiathèques). Elles sont conservées pendant la durée du prix.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : Pascal Hiernard, [dgd@pcc.bzh](mailto:dgd@pcc.bzh) .

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

#### Article 9 : Mise à disposition et acceptation du règlement

Ce règlement sera transmis à tous les participants et disponible dans les médiathèques ainsi que sur le site internet du réseau : [mediatheques.pcc.bzh](http://mediatheques.pcc.bzh)

La participation à ce Prix Littéraire entraîne l'acceptation entière de ce règlement.